

Délégation générale  
aux espaces de transport & d'intermodalité  
DPC/EP  
LAC A6D • 54 quai de la Rapée  
75599 PARIS CEDEX 12  
Tél : 01 58 78 32 24  
Fax : 01 58 78 31 00

Sophie Pénicaud-Millon  
Place de la Victoire et des Alliés  
36000 Châteauroux

ETI.DPC.07.077  
P.J. : 1

Paris, le 4 juin 2007


Madame,

Faisant suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD comprenant une série de photos représentant la fresque que vous aviez créée pour la station de métro Duroc. Cette fresque a du être déposée définitivement courant septembre 2006. Cette opération rendue nécessaire par des contraintes techniques de maintenance de nos ouvrages entre dans le cadre de la rénovation générale des espaces du métro et de l'amélioration de notre offre de service.

Néanmoins, la RATP vous remercie pour l'action bénéfique procurée dans notre espace par la présence de votre œuvre depuis sa création. Ainsi, de nombreux voyageurs ont pu profiter de la présence de cet aménagement culturel qui a agrémenté leur trajet sur notre réseau. De plus, cette fresque fut une découverte et une animation visuelle inattendue pour chaque voyageur occasionnel passant par la station de métro Duroc.

Malheureusement, ajouté aux contraintes techniques énoncées dans le 1<sup>er</sup> paragraphe, cette fresque ne sera pas remise en place pour des raisons liées à la législation en cours. En effet, l'analyse du matériau support révèle la présence d'amiante, matériau interdit dans les établissements recevant du public ainsi que dans les locaux privatifs de la RATP.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, en l'expression de ma considération distinguée.



Olivier Coudert  
Design et Projets Culturels